



Objectifs de formation

Acquérir ou développer des compétences dans l'accueil, l'accompagnement, la transmission de savoir-faire et connaissances, le suivi et l'évaluation du parcours des tutorés (stagiaires des formations sociales, salarié(e)s en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, ou en période de professionnalisation).

Contenus de formation

- Accueil, présentation de la formation, recueil des attentes.
- Brève histoire de l'apprentissage et principes de la réforme de septembre 2018.
- Présentation des acteurs de l'apprentissage : France compétences, OPCO, CFA, UFA/école.
- Circuits de financement et intérêts pour les employeurs.
- L'apprenti et le code du travail.
- L'articulation opérationnelle des acteurs de l'apprentissage : les rôles respectifs de l'OPCO, du CFA et de l'UFA/école.
- Qu'est-ce qu'un tuteur, son rôle, ses missions, sa "place", la différence avec un référent professionnel, un tuteur référent et un maître d'apprentissage ?
- L'identification des éléments constitutifs de la demande et des besoins formatifs : pré requis, objectifs et compétences visés, modalités d'organisation du tutorat attendues, ...
- L'accueil du tutoré :
 - accueillir le tutoré et faciliter son intégration par la présentation de l'établissement et la découverte de l'environnement professionnel (activités, projet d'établissement, organisation, ...).
 - communiquer en interne sur le projet d'accompagnement.
- La co-construction et planification avec le tutoré du projet d'accompagnement :
 - identifier les situations professionnelles formatives, en cohérence avec les acquisitions de compétences visées.
 - organiser et articuler ces différentes situations de travail en tenant compte des contraintes d'organisation et de faisabilité et des objectifs et compétences visées de chacune d'elles.
 - mettre en place une progression dans les activités et l'autonomie.
 - transmettre des savoirs et savoir-faire : méthodes, moyens et outils pédagogiques de transmission.
- Le suivi et l'évaluation du parcours formatif et d'intégration :
 - les outils d'évaluation intermédiaires et finaux de l'évaluation des compétences et l'évaluation générale du parcours.
 - l'analyse des résultats : mesurer les écarts entre la demande formative initiale et le résultat de l'évaluation finale, apprécier les points d'amélioration et les axes de progrès.
- Échanges et retour d'expérience des professionnels sur les pratiques, procédures et outils mobilisés dans leurs établissements pour l'accueil et l'accompagnement des personnes tutorées.
- Évaluation des ressources mobilisées et valorisation des postures professionnelles adéquates.
- Formalisation dans une fiche de synthèse des évolutions/points d'amélioration repérés à mettre en œuvre concernant les pratiques, procédures et outils mobilisés pour l'accueil et l'accompagnement des personnes tutorées.
- Bilan et évaluation orale de la formation.



FORMATION

Tuteur et maître d'apprentissage en secteurs social, médico-social et sanitaire

Public concerné

Tout professionnel des établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires qui assure ou pourrait être amené à assurer au sein de son établissement ou service la fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage des stagiaires en formation initiale ou continue accueillis, des bénéficiaires de contrats d'apprentissage, de professionnalisation, du dispositif Pro A ou des personnes en insertion dans l'emploi.

Prérequis

Être salarié(e) ou agent d'un établissement ou service sanitaire, social ou médico-social.

Intervenants

- Un professionnel de l'ADAPSSA, CFA des employeurs du sanitaire, social et médico-social en Nouvelle Aquitaine.
- Un professionnel Chef de service d'un établissement médico-social et formateur sur les formations Moniteur Éducateur et Éducateur Spécialisé au Ce.F.

Modalités d'organisation

<u>Durée</u>	21 heures en 3 jours non consécutifs de 7 heures.
<u>Lieu de réalisation</u>	dans les locaux du Ce.F à Bergerac.
<u>Effectif</u>	de 8 à 18 personnes.
<u>Dates</u>	les mercredis 1 ^{er} juin, 08 juin et 22 juin 2022.
<u>Horaires</u>	de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.
<u>Validation</u>	attestation de suivi de formation.
<u>Inscription</u>	bulletin d'inscription à nous transmettre au plus tard le lundi 02 mai 2022.
<u>Tarif</u>	504 Euros par personne. Pas de frais de dossier ou d'inscription.

Personnes contact

Magali RODE, Chargée de développement des formations professionnelles continues,
06.21.72.95.37., magali.rode@johnbost.fr

Clémence PETIT, Assistante des formations professionnelles continues,
06.14.13.27.38., clemence.petit@johnbost.fr

